

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 26 octobre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 28 octobre 2020

N° 20-09-17

OBJET :

**Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 16
octobre 2020**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

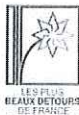
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020
Affichage : 26/10/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2020/87 – Marché de travaux passés selon la procédure adaptée pour la réalisation des tennis couverts sur le site de Préchâteau :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
1	Terrassement – VRD	TP CONVERT	140 088.00 €
2	Maçonnerie	LACHAND	131 687.38 €
3	Bâtiment sportif	SMC2	411 628.98 €
4	Sol et équipements sportifs	COLAS	79 852.50 €
5	Menuiseries intérieures et extérieures	MDF	25 987.50 €
6	Plâtrerie Peinture	CANEL	22 742.40 €
7	Carrelage Faïences	MURAT	4 150.10 €
8	Plomberie Sanitaire	SMT	4 257.00 €
9	Electricité	NOALLY	35 376.73 €
10	Chauffage	SMT	40 773.00 €
		TOTAL	896 543.59 €

- Décision n° 2020/88 – Contrat de l'association Le Cochon Voyageur pour la cession du droit d'exploitation du spectacle de la Cie Meluzine – Melle Rose – présenté le dimanche 20 septembre, pour un montant de 304.47 € TTC.
- Décision n° 2020/89 - Contrat de l'association Le Cochon Voyageur pour la cession du droit d'exploitation du spectacle de la Cie Impromptu Circus – He Weel – présenté le dimanche 20 septembre, pour un montant de 444.00 € TTC.
- Décision n° 2020/90 – Convention de mise à disposition gratuite d'un local au Cloître au secours Catholique pour Baldovêt, pour une période de cinq ans à compter du 22 septembre 2020.
- Décision n° 2020/91 – Convention de mise à disposition gratuite d'un local (salle Amitiés Loisirs) à ASSO INFORMATIQUE 42, du 23 septembre 2020 au 31 août 2023.
- Décision n° 2020/92 – Contrat ETC² pour une mission de coordination SSI dans le cadre de l'aménagement espace fumeurs au Casino Le Lion Blanc d'un montant de 3 600 € TTC.
- Décision n° 2020/93 – Contrat ALPES CONTROLES pour une mission CSPS dans le cadre de l'aménagement d'un espace fumeur au Casino le Lion Blanc d'un montant de 1 224.00 € TTC.
- Décision n° 2020/94 – Contrat de représentation du spectacle "Léo le petit robot ou la maison des émotions" par la troupe "En route mauvaise troupe", le 16 décembre 2020 pour le Relais d'Assistants Maternelles", d'un montant de 392 € TTC.
- Décision n° 2020/95 – Contrat ELAN CITE pour la maintenance du radar pédagogique du 6 octobre 2020 au 5 octobre 2023, pour une redevance de 199 € par an et par radar.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020
Affichage : 26/10/2020

- Décision n° 2020/96 – Proposition de GESCIME pour la modification du logiciel Cimetière avec l'intégration de trois modules columbarium – Montant 579,60 e TTC.
- Décision n° 2020/97 – Mission confiée à Bertrand MERCIER, architecte, pour déclaration préalable et CCTP-DPGF dans le cadre de la mise en place de stores extérieurs à l'école le Petit Prince, d'un montant s'élevant à 4 800 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 octobre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020

Affichage : 26/10/2020